

Comment ça marche ?

Pour céder votre ligne en 6 étapes simples :

- Le cédant et le repreneur du transfert de la ligne complètent et signent le formulaire N°1* ci-joint.
- Le repreneur renseigne ses coordonnées sur le formulaire N°2.
- Dans le cas où le repreneur choisit de régler ses factures SFR par prélèvement automatique, il devra compléter le formulaire N°3 et le faire parvenir à sa banque.
- Le repreneur rassemble l'ensemble des pièces justificatives demandées (voir ci-dessous).
- Le repreneur envoie les formulaires N°1 et 2 sous 3 mois, remplis et accompagnés des pièces justificatives demandées au Service Client SFR à l'adresse :
SFR SERVICE CLIENT Autorisation 12054 – 57059 METZ Cedex 2
- Le cédant et le repreneur seront informés dès que la demande aura été traitée par nos services.

* ou fournir un certificat d'incapacité ou de décès en cas d'impossibilité du cédant à valider le document.

Liste des pièces justificatives à fournir par le repreneur

Particuliers

Éléments à fournir

(au nom du repreneur)

- Un chèque annulé.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture téléphone fixe ou EDF).
- Une copie recto/verso de la pièce d'identité du repreneur majeur.
- Un RIB ou un RIP, si le repreneur souhaite le prélèvement automatique.

Entreprises

Éléments à fournir

(au nom du représentant de l'entreprise repreneuse)

- Un chèque annulé.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture téléphone fixe ou EDF).
- Une copie recto/verso de la pièce d'identité de la personne habilitée à signer le contrat.
- Un RIB ou un RIP, si le repreneur souhaite le prélèvement automatique.
- Une copie d'une pièce officielle attestant de la qualité pour agir de la personne chargée d'effectuer ces modalités au nom et pour le compte de la société.

Et en complément :

Pour les professions libérales :

- Une carte professionnelle, une attestation d'inscription au tableau de l'ordre ou un certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements.

Pour les associations loi 1901, partis politiques, syndicats, cultes, etc...

- L'attestation de déclaration au journal officiel, disponible en préfecture.

Pour les entreprises commerciales :

- Un extrait K-bis de moins de 3 mois.

Pour les artisans :

- Un extrait de matricule au RCS ou une carte d'identification de la chambre des métiers.

**Pensez
à conserver
une copie
du dossier envoyé.**

Transfert de contrat de service



À remplir par le **cédant** de la ligne (rayez les mentions inutiles) :

Je soussigné(e) _____

ou

Je soussigné(e) _____

agissant en qualité de _____

pour le compte de _____

Titulaire du contrat d'abonnement
correspondant à ce jour à la ligne SFR

déclare céder cette ligne à Mlle / Mme / M. _____

Ce transfert ne sera effectif **qu'après autorisation écrite de SFR** au vu de l'ensemble des pièces du dossier.

Signature du **cédant**, et si société, cachet de l'entreprise :

À _____

le _____ / _____ / _____



À remplir par le **repreneur** de la ligne :

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ / _____ / _____ à (numéro de dpt. DOM-TOM : 97, Monaco : 98 ou étranger : 99)

déclare reprendre le contrat d'abonnement SFR* N° -

souscrit par _____

correspondant à ce jour à la ligne

aux Conditions Générales d'Abonnement et tarifs en vigueur à ce jour dont je reconnais avoir pris connaissance en toute leur teneur.

Le repreneur pourra modifier l'offre dont bénéficie actuellement la ligne en appelant le Service Client au 900 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal) dès que le contrat passé à son nom sera effectif. Dans le cas où le cédant possède plusieurs lignes et/ou possède une ligne SFR Entreprise, le repreneur souscrit un nouveau contrat d'abonnement SFR et s'engage pour une période minimale d'abonnement de 12 ou 24 mois, selon le forfait choisi.

- Rétractation : conformément aux dispositions des articles L.121-20 et L.121-20-2 du Code de la Consommation, vous bénéficiez d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service. Toutefois, cette faculté de rétractation ne peut être exercée à compter de l'activation par SFR du service lorsque cette activation a débuté, avec votre accord, avant la fin du délai de 7 jours francs.
- Si vous vous êtes engagé pour une période minimale de 12 mois ou, avant le 28 mai 2008, pour une période de 24 mois, et que vous résiliez votre contrat avant la fin de la période minimale d'abonnement, les redevances restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période deviennent immédiatement exigibles. Si vous vous êtes engagé après le 28 mai 2008 pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat avant la fin du 12ème mois, les redevances restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période deviennent immédiatement exigibles. Si vous vous êtes engagé après le 28 mai 2008 pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat entre le 13ème et le 24ème mois, vous serez facturé d'un montant correspondant au quart des mois restant dus jusqu'à votre échéance contractuelle.
- En cas de migration impliquant une période de réengagement, cette nouvelle période se substitue à celle qui était en cours, sauf dans le cas où la nouvelle durée d'engagement est d'une durée inférieure à celle qui était en cours.
- Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers (communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel et copie de votre pièce d'identité à : SFR Service Client – Accès, Rectification, Opposition – TSA 91121 – 57757 METZ CEDEX 9.

À _____

le _____ / _____ / _____

Signature du **repreneur**, et si société, cachet de l'entreprise :

* À relever sur la facture SFR du cédant.

Votre nouvelle ligne SFR

Mes coordonnées :

■ Adresse personnelle

Nom du repreneur : _____
 Appart. Bât. Zone ou Destinataire : _____
 Numéro : _____ Nom de la voie : _____
 Lieu-dit ou Boîte postale : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 N° de téléphone fixe ou tout autre numéro sur lequel je peux être joint : _____
 Adresse e-mail : _____@_____

■ Si contrat souscrit à titre professionnel

Nom de l'entreprise / Dénomination sociale : _____
 Forme juridique : ☐ SA ☐ SARL ☐ Autre (précisez) : _____
 N° de SIREN : _____ Code APE/NAF : _____ Date de création : ____ / ____ / ____

Mon abonnement et mes services SFR :

■ Si le cédant ne possède qu'une seule ligne SFR (hors SFR Entreprise)

Je conserve son offre, ses options et l'encours de son engagement*.

J'ai la possibilité de changer d'offre et/ou d'options dès que la ligne est à mon nom, en appelant le Service Client SFR au **900** (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal).

Je pourrai également, si mon forfait en propose, modifier mes numéros favoris⁽¹⁾ : rendez-vous sur **sfr.fr** ou appelez le **963** (appel gratuit) pour gérer directement mes numéros illimités SFR et fixe.

■ Si le cédant possède plusieurs lignes et/ou possède une ligne SFR Entreprise

Un forfait de la gamme « **Essentiel** » équivalent en nombre d'heures à l'offre du cédant me sera attribué pour un engagement de 12 mois. Dans les 3 mois suivant la reprise, j'ai la possibilité de changer de forfait gratuitement et/ou de numéro d'appel, en appelant le Service Client SFR au **900** (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Le passage à une offre Forfait Bloqué, La Carte ou Les Minis n'est pas permis lors d'un changement de titulaire.

■ Je souhaite régler par prélèvement automatique (j'indique mon numéro de RIB)

Nom de la banque : _____
 Ville : _____

Code Établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

* À relever sur la facture SFR du cédant.

(1) Modification des numéros SFR illimités facturée 2 € par numéro modifié ou supprimé en appelant le 963 (appel gratuit). Ajout gratuit.

Je certifie exacts les renseignements figurant sur le présent formulaire de cession de contrat. Je reconnais avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales d'Abonnement et des tarifs applicables et, le cas échéant, des conditions particulières applicables, en avoir pris connaissance et les accepter dans toute leur teneur. Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers (communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel et copie de votre pièce d'identité à : SFR Service Client – Accès, Rectification, Opposition – TSA 91121 – 57757 METZ CEDEX 9.

Rétractation : conformément aux dispositions des articles L.121-20 et L.121-20-2 du Code de la Consommation, vous bénéficiez d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service. Toutefois, cette faculté de rétractation ne peut être exercée à compter de l'activation par SFR du service lorsque cette activation a débuté, avec votre accord, avant la fin du délai de 7 jours francs.

Signature du **repreneur**, et si société, cachet de l'entreprise :

À _____
 le ____ / ____ / ____



Autorisation de prélèvement

Merci de renvoyer cet imprimé à votre banque, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) (rayez la mention inutile) :

☐ J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier et si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 332 801
Organisme créancier :
Société Française de Radiotéléphone
42, avenue de Friedland
75008 PARIS



Titulaire du compte :

Titulaire du compte : _____

Appart. Bât. Zone ou Destinataire : _____

Numéro : _____ Nom de la voie : _____

Lieu-dit ou Boîte postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Code Établissement					Code guichet					N° de compte					Clé RIB	

Établissement teneur du compte à débiter :

Agence : _____

Appart. Bât. Zone ou Destinataire : _____

Numéro : _____ Nom de la voie : _____

Lieu-dit ou Boîte postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Signature du **repreneur**, et si société, cachet de l'entreprise :

À _____
le ____ / ____ / ____